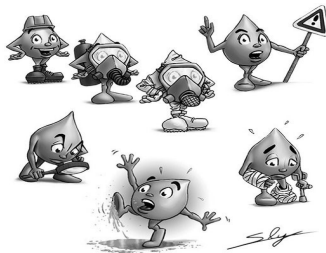


INFORMATIONS MUNICIPALES

Le 21 mars NOREADE ouvre les portes de ses ouvrages pour une découverte du domaine de l'eau. Une fiche d'inscription (à envoyer avant le 7 mars est disponible en mairie ainsi que le programme des visites. Pour Thivencelle ; il s'agit de la station d'épuration et de l'unité de production d'eau de Crespin. Visite de 9 h à 12 h et de 13 h 30 et de 16 h 30.



LES ENCOMBRANTS



Ramassage uniquement sur inscription

Afin de s'inscrire et de connaître la date de ramassage, téléphonez au Maillon C2RI **03.27.45.89.42** du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00.

- Votre demande sera prise en compte après que vous ayez détaillé les encombrants à collecter.
- Une date de rendez-vous et un n° d'inscription vous seront alors communiqués.
- Sortez vos encombrants avant 8 h du matin
- Ne seront collectés que les encombrants qui auront été déclarés

INFORMATIONS MUNICIPALES

INSCRIPTIONS CANTINE ET GARDERIE POUR LA SEMAINE DU 10 MARS AU 14 MARS



La vente des tickets se fera aux jours habituels (mardi et jeudi toute la journée, mercredi matin). Les tickets seront à déposer jusqu'au samedi 1er mars, dernier délai. Passé ce jour, aucune inscription ne sera prise en compte.

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 & 30 MARS

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 & 30 mars. Le bureau de vote se tiendra à l'école Hainaut-Baugnies (rue de Condé). Il sera ouvert de 8 h à 18 h, sans interruption. La présentation d'une pièce d'identité pour voter est obligatoire. (voir plaquette d'informations jointe au bulletin).



PERMANENCES LOCATION SALLE DES FETES

Les permanences pour le mois de mars se feront uniquement les jeudis 6 mars et 20 mars de 10 h 30 à 12 h, auprès de Mme MARECHAL Carole.



INFORMATIONS MUNICIPALES



ACCUEIL DE LOISIRS 6-13 ANS

VACANCES DE PRINTEMPS

Sur le thème « la télévision »
du 22 avril au 2 mai

Les inscriptions s'effectueront du mardi 18 mars au vendredi 28 mars en mairie auprès de Mle DUEE Mathilde :

- les mardis et jeudis de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- les mercredis de 9 h à 12 h
- les vendredis de 9 h à 11 h 30

Se munir du carnet de santé de l'enfant, du dernier avis d'imposition, du livret de famille et d'une attestation d'assurance en responsabilité civile et extra scolaire (sauf si votre enfant a fréquenté le centre durant les vacances de la Toussaint 2013 et/ou février 2014)

CANDIDATURE ALSH

La municipalité recherche des jeunes âgés entre 16 ans (révolus au 1er juillet) et 20 ans pour participer à l'encadrement (aide-animateur) de l'accueil de loisirs du mois de juillet (lundi 7 juillet au vendredi 1er août).

Si vous êtes intéressés, veuillez adresser dès à présent une lettre de motivation et un CV à Mle DUEE Mathilde en mairie de Thivencelle.



INFORMATIONS MUNICIPALES

ZONE 30

L'instauration d'une zone 30 sur tout le territoire de Thivencelle avec la mise en place d'un ralentisseur sur la RD 954 - rue de Condé (face à l'école) ; d'un ralentisseur sur le CD 101 - rue de Saint-Aybert (à l'angle de la rue de la Perche) ; une paire de coussins berlinois sur le CD 101 (face au numéro 18 de la rue Saint-Aybert) ; une paire de coussins berlinois sur la CD 101 (face au numéro 135 rue de Saint-Aybert) par voie de circulation dans le secteur désigné ci-après, a pour objet d'assurer une meilleure sécurité de tous les usagers de l'espace public.

La vitesse est limitée à tous les véhicules sur tout le territoire de Thivencelle à 30km/h.

Rappel : Attention aux priorités à droite



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont valables 15 ans pour les personnes majeures. Les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche à accomplir.

Les cartes d'identité pour les mineurs sont valables 10 ans.

